



Désolidarisation des prêts immobiliers

Par sr77

Bonjour

J'ai entamé une procédure de divorce en consentement mutuel. Nous sommes relativement d'accord entre nous, ce sont les organismes qui nous mettent des bâtons dans le roues.

Le notaire nous demande de désolidariser les prêts immobiliers.

Mais pour désolidariser les prêts dans un cas notre banque refuse la désolidarisation et propose un rachat de prêt et pour cela nous demande l'acte définitif du notaire signé et dans l'autre cas ACTION LOGEMENT nous demande la convention de divorce.

C'est le serpent qui se mord la queue. Comment faut-il procéder habituellement ?

Cordialement,
Merci beaucoup